

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 8 novembre à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Étaient présents : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. PIERRON, M. BRETON, MME ROCH, M. RODET, MME RIESENMEY, Maires adjoints, M. GAK, M. FROGER, MME TURPIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. LEHMANN, MME NOEL, M. DEVILLIERS, M. GOUSSEFF, M. JOSSERAND, MME BESANÇON et M. MONGUILLON et formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : MME VALCIN par M. RODET, MME LOISEL par M. MARCONNET, MME DEBLEDS par M. LEHMANN, MME MONCHANIN par M. GOUSSEFF.

Absents : MME BETTI, MME ODERMATT MME BOUTRIN et M. PICARD

Madame Catherine MILLER a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2016-012-1 du 23 mars 2016 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2017-049-7 du 8 septembre 2017 portant mise à disposition, à titre précaire, au CCAS d'EGLY et au Club de l'Amitié de locaux et de matériels sis 26, Grande Rue.

Décision n°2017-050-3 du 11 septembre 2017 portant avenant n°2 au marché pour des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jean Moulin.

Décision n°2017-051-3 du 15 septembre 2017 portant marché pour l'entretien des espaces verts de commune d'Egly.

Décision n°2017-052-7 du 18 septembre 2017 portant mise à disposition, à titre précaire, à l'Etablissement Public National Antoine Koenigswater (E.P.N.A.K.) des locaux et du matériel sis 15, rue des Ecoles.

Décision n°2017-053-10 du 20 septembre 2017 portant fixation de la participation de la commune de Saint-Chéron pour les frais de restauration scolaire des enfants Saint-Chéronnais scolarisés en ULIS à Egly.

Décision n°2017-054-10 du 20 septembre 2017 portant fixation de la participation de la commune de Bruyères-le-Châtel aux frais de restauration scolaire et périscolaire soir pour un enfant Bruyérois scolarisé en ULIS à Egly.

Décision n°2017-055-10 du 20 septembre 2017 portant prise en charge des frais de restauration scolaire des enfants aglatiens fréquentant un établissement spécialisé sur la commune de Breuillet.

Décision n°2017-056-12 du 20 septembre 2017 portant fixation du tarif pour la participation au droit d'emplacement (table) lors de la manifestation intitulée "Vide ton coffre à jouets" organisée le Samedi 23 septembre 2017 par la Commission Fêtes et Cérémonies.

Décision n°2017-057-15 du 21 septembre 2017 portant actualisation de la régie d'avance pour les menues dépenses.

Décision n°2017-058-7 du 26 septembre 2017 portant avenant n°3 au marché pour des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jean Moulin.

Décision n°2017-059-10 du 29 septembre 2017 portant fixation de la participation de la commune d'Arpajon aux frais de restauration scolaire pour un enfant arpajonnais scolarisé en ULIS à Egly.

Décision n°2017-060-3 du 2 octobre 2017 portant marché pour la réhabilitation de l'école Jean MOULIN - agrément d'un sous-traitant.

Décision n°2017-061-10 du 13 octobre 2017 portant fixation de la participation de la commune du Plessis-Pâté pour les frais de restauration scolaire des enfants plessiens scolarisés en ULIS à Egly.

Décision n°2017-062-15 du 13 octobre 2017 portant dépenses imprévues - Virements de crédits.

Décision n°2017-063-3 du 17 octobre 2017 portant avenant n°1 au marché de mission de prestation intellectuelle relative à la modification du P.L.U. d'Egly.

Décision n°2017-064-11 du 20 octobre 2017 portant contrat pour une animation handisport organisée par l'accueil de loisirs jeunesse.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

SOLLICITE de Madame le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 400 € ainsi qu'un emprunt, sans intérêt, d'un montant de 50 400 €, dans le cadre des travaux d'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet,

EMET un avis favorable quant à l'incorporation de la parcelle de terrain cadastrée section AI n°186, qui constitue les parties communes (voirie et assainissement) du lotissement « Résidence du Châtelet », sis 23 ter rue Théophile le Tiec, dans le domaine public de la Commune et **PRECISE** que les frais d'acte inhérents à cette cession seront intégralement pris en charge par le promoteur,

MODIFIE la délibération n°2014-110-3 du 13 novembre 2014 portant aliénation de parcelles sises Chemin des Ruelles et **DECIDE** d'aliéner, au profit de SARL HGF, située à Linas, représentée par M. Franoux-Ripoll Gille, une partie des parcelles cadastrées AD n°65 et 66, d'une superficie totale de 300 m² pour un montant de 72 600 € (hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur),

ACCEPTE de renouveler les baux de location des appartements sis 7 rue Fernand Hebuterne jusqu'en 2020 pour le F5 et 2021

pour le F3 et **FIXE** à 338.37 € le montant du loyer mensuel pour le logement de type F5 à compter du 1^{er} janvier 2018, et à 303.79 € celui pour le logement de type F3 à compter du 1^{er} février 2018,

APPROUVE le transfert de propriété d'Essonne Aménagement au profit de la Commune d'EGLY, de la salle sise ZAC de la Mare aux Bourguignons et **PRECISE** que Cœur d'Essonne Agglomération versera à la commune d'Egly un montant de 116 000,00 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la salle,

AUGMENTE de 6%, à compter du 1^{er} octobre 2017, les tarifs de remboursement des frais de chauffage pour les personnes logées par la Commune pour l'année 2017/2018,

ETABLI une convention tripartite, déterminant les modalités d'intervention pour l'étude le soir, et notamment en dehors des horaires scolaires de l'école élémentaire Jules Michelet, prenant effet à compter du 10 novembre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018,

FIXE à 600 € les frais d'écolage pour les communes de résidence des enfants fréquentant les classes ULIS,

DECIDE l'organisation du séjour à la neige dans des conditions de concertation et de transparence entre l'ensemble des acteurs amenés à émettre un avis sur l'organisation de ce séjour dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint,

DENONCE la décision du gouvernement de supprimer les emplois aidés, surtout dans les secteurs du service public de proximité qui en ont le plus besoin et dont la disparition porterait atteinte à la cohésion sociale,

ADMET en non-valeur les titres de recettes pour un montant de 2 883,77 €,

APPROUVE la Décision Modificative n°3 au budget principal – exercice 2017,

PREND ACTE du rapport de la CLECT, du rapport annuel sur l'activité de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2016, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016 et du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (S.I.B.S.O.).

Informations diverses :

Suite aux questions posées par écrit par l'équipe de l'opposition, Monsieur le Maire en apporte les réponses suivantes :

- **Médecins** : Monsieur le Maire explique que pour le moment seule une candidature de médecin a été reçue, mais la personne n'a pas donné suite après requête de ses diplômes. Madame Delavoix explique qu'une commune ne peut pas faire une demande de « désert médical », c'est l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) qui définit ces zones ambulatoires. En 2015, 30 % de la population était concernée mais pas notre territoire. Le prochain zonage sera porté par le Ministère et aura lieu en 2018. Si Egly s'inscrit dans la zone déficitaire, des aides seront possibles pour l'installation de jeunes médecins. Une discussion s'installe quant à la création d'une maison médicale mais Monsieur le Maire rappelle que malgré tout, leur occupation pose problème.
- **Rentrée Scolaire** : depuis la rentrée, seuls 4 enfants ont été inscrits en plus au niveau des écoles Daudet. 10 enfants habitant sur la ZAC de la Mare aux Bourguignons ont maintenus leur scolarité sur les groupes scolaires des résidences. À noter, la mise en place d'un service de bus le midi afin que ces enfants puissent rentrer déjeuner chez eux.
- **Agrandissement de l'école maternelle Daudet** : Monsieur le Maire répond que l'architecte fera le maximum pour tenir les délais et ainsi ouvrir l'école pour la rentrée 2018. Madame Roch ajoute qu'une réunion publique sera organisée avec les parents de l'école maternelle et le directeur de l'école élémentaire.
- **Centre Social** : pour le moment, il y a encore des pourparlers sur le financement.
- **Politique de la Ville** : une réunion a eu lieu le 2 novembre en Préfecture dont les services s'excusent des divers dysfonctionnements. Les montants des subventions sont à la baisse, les délais de dépôt des appels à projets sont plus courts, projets qui seront portés par l'Intercommunalité.
- **Circulation en ville** : c'est un problème difficile car le Maire n'a pas de pouvoir d'intervention. Un radar n'est pas envisageable et une Police Municipale mutualisée serait compliquée à gérer d'un point de vue juridique.
- **Compteurs Linky** : les communes n'ont pas d'avis à donner, c'est imposé par la loi. Le signal est très faible et à priori sans risque.

Monsieur le Maire indique que la Commémoration du 11 novembre aura lieu dans la cour de la Mairie et le rendez-vous est donné à 10h10 place de l'Eglise.

Par ailleurs, le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 13 décembre 2017 à 20h30 en Salle du Conseil.

Monsieur le Maire rappelle que le Marché de Noël se déroulera au Gymnase les 18 et 19 novembre prochain.

Madame Miller indique que la distribution des colis aux seniors se fera le samedi 9 décembre.

Monsieur Breton annonce la prochaine sortie organisée par la Commission des Affaires Culturelles « Le quartier des Passages » à Paris le 29 novembre. Les inscriptions débiteront le 13 novembre.

Monsieur Rodet informe que l'Egly Infos sera distribué courant semaine 46.

La séance est levée à 23 heures 55

Fait à Egly, le 14 novembre 2017

Le Maire

Gérard Marconnet